



Commune de Saint Hilaire Les Places

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 JUIN 2021 à 19h00

L'an deux mille vingt et un, le sept juin à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Hilaire-Les-Places, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2021, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Madame Sylvie VALLADE**, Maire.

PRESENTS : Mme Sylvie VALLADE, M. Jean-Bernard DOGNON, Mme Marie Line VALADE, M. Gérard CHANDES, Mme Pauline BRUZAT, Mme Marie-José HEGARAT, Mme Véronique BONNET, M. François DAGIRAL, Mme Brigitte LALLET, M. Vincent CALLANDREAU, Mme Véronique JEAN, M. Paul DEBET, M. Jean-Marie BEYNET, M. Roland GRANGER.

ABSENTS excusés : M. BAYLET Sébastien

Secrétaire de séance : Mme Marie-José HEGARAT

### APPROBATION COMPTE(S) RENDU(S)

- Approbation du compte rendu du 12 AVRIL 2021 à l'unanimité.

### I – AFFAIRES FINANCIERES

#### 1/ Taxe de séjour

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le montant de la taxe de séjour doit être validé en conseil municipal avant le 1er juillet de l'année pour une mise en application le 1er janvier de l'année suivante.

Madame le Maire propose de réviser les montants en vigueur depuis le 1er janvier 2019 comme suit :

Catégories d'hébergement Tarif par personne et par nuitée OU par unité de capacité d'accueil et par nuitée si taxe forfaitaire	Montant / taux
Palaces	0,80 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,80 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,80 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,75 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,45 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,45 €

Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	<b>0,35 €</b>
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance	<b>0,30 €</b>
Hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des autres catégories d'hébergements mentionnées	<b>3%</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les montants et taux de taxe de séjour à appliquer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

## **2/ Promotions Flower Campings à valider**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les promotions Flower campings à valider :

Offre -15% avant saison

Montant de la remise : 15%

Date de réservation : avant le 15/06

Date de séjour : avant le 09/07

Cumulable avec d'autres offres : Non

Minimum de séjour : 3 nuits

Hébergements concernés : locatifs + emplacements nus

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'application des promotions Flower campings.**

## **3/Tarifs produits et services camping**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs de produits et services applicables au camping :

	Tarifs
Bouteille de gaz pour les résidents	32,00 €
Rosé bio bouteille 75cl	8,00 €
Ménage de fin de séjour avec animal	120€/séjour
Tarif soirée repas	12€/personne
Location salle de jeux camping mai/juin et sept Uniquement pour les clients du camping	120€/jour

Location	1/2 Journée	1 Journée	Cauton
VTC assistance électrique	10 €	15 €	500 €

Tarifs produits décathlon susceptibles d'être vendus au camping

<b><u>Produit</u></b>	<b><u>Prix de vente</u></b>
<u>BOULES DE PETANQUE PLASTIQUE</u>	<u>6€</u>
<u>SET 8 BOULES DE PÉTANQUE LOISIR</u>	<u>22€</u>
<u>ICE-PACK POUR GLACIÈRE ET SAC À DOS GLACIÈRE</u>	<u>2€</u>
<u>CARTOUCHE DE GAZ À VIS</u>	<u>4,90 €</u>
<u>CARTOUCHE DE GAZ À VALVE</u>	<u>3€</u>
<u>CRÈME DE PROTECTION SOLAIRE SPRAY IP 50+</u>	<u>5€</u>

<u>BRASSARDS PISCINE ENFANT ORANGE 11-30 KG</u>	<u>2€</u>
<u>POMPE À MAIN DOUBLE ACTION 4 L - RECOMMANDÉE POUR LES MATELAS GONFLABLES</u>	<u>10€</u>
<u>10 PIQUETS EN ACIER POUR TENTE - TERRAINS VARIÉS</u>	<u>5€</u>
<u>ROULEAU ADHÉSIF DE RÉPARATION - MULTIUSAGE</u>	<u>8€</u>
<u>KIT DE 6 PATCHS AUTOCOLLANTS DE RÉPARATION POUR MATELAS GONFLABLE</u>	<u>4€</u>
<u>MATELAS GONFLABLE DE CAMPING - AIR BASIC 120 CM - 2 PERSONNES</u>	<u>18€</u>
<u>MATELAS GONFLABLE DE CAMPING - AIR BASIC 70 CM - 1 PERSONNE</u>	<u>15€</u>
<u>SPRAY ANTI INSECTES</u>	<u>5€</u>
<u>GEL MAIN NETTOYANT</u>	<u>2€</u>
<u>DISQUE VOLANT</u>	<u>4€</u>
<u>BALLON DE FOOTBALL FRANCE 2020</u>	<u>5€</u>
<u>PETIT BALLON D'ÉVEIL AQUATIQUE</u>	<u>4€</u>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'application de l'ensemble des tarifs proposés.**

#### **4/Tarifs boulangerie camping**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs boulangerie applicables au camping :

	Tarifs
Pain ordinaire	1,35 €
Pain tourné	1,50 €
Baguette ordinaire	0,95 €
Baguette tradition	1,05 €
Pain tradition	1,60 €
Croissant	0,95 €
Pain au chocolat	1,00 €
Pain aux raisins	1,10 €
Pâté de viande brioché individuel	2,05 €
Croissant au jambon béchamel champignons	2,15 €
Quiche lardons individuelle	2,15 €
Quiche poireaux individuelle	2,15 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'application de l'ensemble des tarifs proposés.**

#### **5/Tarifs Paddles, Pédalos, Toboggans**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs activités du Lac Plaisance applicables :

Activités	1/4 H	1/2 H	1 H
Stand-up paddle simple	/	6 €	11 €
Pédalos 2 places	3 €	6 €	11 €
Pédalos 4 places	4 €	8 €	15 €
Pédalos enfants (jusqu'à 12 ans)	3 €	5 €	/

Autres activités et Pass	Tarif public	Tarif Commune/campeurs /groupe (sur justificatif)	
Toboggan illimité/jour	7 €	6 €	
Pass 5 tours toboggan	3 €	2 €	
Pass 1 semaine, toboggan illimité	/	20 €	
Pass 1 semaine, location d'un pédalo OU d'un paddle 1h/jour	/	30 €	
Pass 1 semaine, toboggan illimité, location d'un pédalo OU d'un paddle 1h/jour	/	45 €	

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'application de l'ensemble des tarifs proposés.**

#### **6/Tarifs Buvette et camping (boissons, glaces, snacks)**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs des produits susceptibles d'être vendus à la buvette et/ou au camping :

<b>GLACES</b>	
Bâtonnet KIM menthe/citron/fraise/orange	1,50 €
Smarties POP UP	2,50 €
Nestea Pêche	2,00 €
Pirulo frutti	2,00 €
Pirulo Happy	2,00 €
Pirulo Coca	2,00 €
Pirulo Tropical	2,00 €
Pirulo Fraise	2,00 €
Nuii vanille amande	2,50 €
Nuii mangue coco	2,50 €
Nuii caramel macadamia	2,50 €
Nuii café noisette	2,50 €
Nuii choc noir fruits rouges	2,50 €
Bâtonnet LION	2,00 €
Cône EXTREME Caramel choc blanc	2,00 €
Cône EXTREME 3 choco	2,00 €
Cône EXTREME vanille	2,00 €
Cône EXTREME fraise	2,00 €
Cône EXTREME Pink Tropic	2,00 €
Barre glacée TWIX	2,00 €
Barre glacée BOUNTY	2,00 €
Barre glacée SNICKERS	2,00 €
Barre glacée MARS	2,00 €
Bâton sorbet SOLERO fruits rouges	2,00 €
Bâton sorbet SOLERO citron	2,00 €
Bâton sorbet SOLERO pêche	2,00 €
SOLERO exotique	2,50 €
CORNETTO vanille	2,00 €
CORNETTO chocolat	2,00 €

CORNETTO fraise	2,00 €
HARIBOT PUSH UP	2,00 €
Super twister	1,50 €
CALIPPO coca	1,50 €
CALIPPO thé pêche	1,50 €
Bâton ROCKET	1,00 €
MAGNUM amande choc lait	2,50 €
MAGNUM choc blanc	2,50 €
MAGNUM classic	2,50 €
MAGNUM gold double caramel	2,50 €
MAGNUM rubis	2,50 €
Bâtonnet LE MIKO	1,00 €
<b>SNACKS SALÉS</b>	
Portion de frites	2,00 €
Croque Mr	3,00 €
Cheese Burger	5,00 €
Hot dog	5,00 €
Panini poulet curry	6,00 €
Panini jambon mozza	6,00 €
Pizza diavola (chorizo)	6,00 €
Pizza légumes	6,00 €
Nuggets poulet (les 6)	2,00 €
Fish and chips (avec frites)	5,00 €
<b>SNACKS SUCRÉS</b>	
Gaufres	2,00 €
Crêpes	1,50 €
Panini nutella	5,00 €
Supplément chantilly	0,50 €
Supplément Nutella	0,50 €
<b>BOISSONS</b>	
<b>Non alcoolisées</b>	
EAU DE SOURCE 0,50	1,00 €
EAU DE SOURCE 1,50	2,50 €
SPRITE 33 CL	2,00 €
COCA COLA 33 CL	2,00 €
COCA COLA ZERO 33CL	2,00 €
FANTA 33 CL	2,00 €
FUZETEA PECHE 33 CL	2,00 €
MINUTE MAID ORANGE 33 CL	2,00 €
MINUTE MAID POMME 33 CL	2,00 €
ORANGINA 33CL	2,00 €
PERRIER 33CL	2,00 €
TROPICO TROPICAL 33CL	2,00 €
CAFÉ	1,50 €
Supplément sirop	0,50 €
<b>Alcoolisées</b>	
BIERE PRESSION	2,50 €

DESPERADOS 33 CL	3,50 €
PANACHÉ	2,00 €
KIR	2,50 €
PINEAU AU VERRE	2,50 €
MUSCAT AU VERRE	2,50 €
VIN AU VERRE	1,50 €
VIN BOUTEILLE	6,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'application de l'ensemble des tarifs proposés à la buvette et/ou au camping.**

#### **7/Tarif location Salle polyvalente pour les cours de Djembé**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la salle polyvalente est mise à disposition tous les mercredis de l'année scolaire pour les cours de djembé.

Ne s'agissant pas d'une association à but non lucratif, Madame le Maire propose de fixer un montant mensuel de location soit : 40 € de loyer et 10 € de charges par mois sur les 10 mois d'utilisation pour un total de 500 euros TTC par an.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'application du tarif de location de la salle polyvalente pour les cours de djembé.**

#### **8/Subventions aux associations**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, comme tous les ans, de nombreuses associations ont fait des demandes de subventions. Malheureusement, il ne sera pas possible de verser à tous et/ou en totalité les subventions sollicitées.

Madame le Maire propose les attributions de subventions suivantes :

<b>Nom association</b>	<b>Proposition 2021</b>
<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>	
AMIS DES TUILERIES DU LIMOUSIN	1 500,00 €
AMIS DES FLEURS	300,00 €
AS LES PLACES	300,00 €
ACCA	300,00 €
LOISIRS ANIMATION CULTURE	300,00 €
COMITE DE JUMELAGE	300,00 €
LES BOULISTES DU LAC PLAISANCE	300,00 €
LES MARCHES GOURMANDS DU LAC PLAISANCE	300,00 €
PATRIMOINE ET CULTURE	300,00 €
<b>AUTRES ASSOCIATIONS :</b>	
MAISON FAMILIALE RURALE PERIGORD LIMOUSIN	50,00 €

Monsieur DOGNON et Madame VALADE quittent la salle pour ne pas prendre part au vote aux vues de leurs implications dans une association.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 11 voix pour et 1 voix contre (Monsieur Paul DEBET), valide l'attribution des subventions proposées.**

## **9/COS 87**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Action Sociale est une mission obligatoire des collectivités envers leur personnel, et que notre collectivité cotise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Vienne.

Les prestations du Comité des Œuvres Sociales association loi 1901 placé auprès du centre de Gestion répondant à cette obligation d'action sociale, il est proposé à notre collectivité de voter les nouveaux montants des cotisations à compter du 01/01/2021 (adopté en AG du 20 mai 2021 à 14h).

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le montant des cotisations et taux suivants :

- Part ouvrière : 20€ par agent
- Part patronale : 0.8% de la masse salariale totale avec un minimum de 140€/agent adhérent. Ce pourcentage est à appliquer sur le montant annuel déclaré à l'URSSAF année N-1 (régime général et régime particulier)
- Cotisations de retraités : 25€ (pas de part patronale)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les montants des cotisations dues au COS.**

## **10/Récapitulatif tarifs eau et assainissement**

Mme le Maire expose que dans un souci de clarté, il serait préférable de regrouper et valider tous les tarifs eau et assainissement applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 comme suit :

<b>FACTURATION</b>	<b>TARIFS</b>
BRANCHEMENT COMPTEUR EAU	500,00 €
BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF	350,00 €
DEPLACEMENT COMPTEUR EAU	249,00 €
ENLEVEMENT DE COMPTEUR	30,50 €
REMISE DE COMPTEUR	122,00 €
REPLACEMENT DE COMPTEUR	249,00 €
CONSOMMATION EAU AU M3	1,05 €
PART FIXE EAU/AN	41,00 €
LOCATION COMPTEUR / AN	5,00 €
TAXE POLLUTION EAU /M3	0,33 €
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT AU M3	0,95 €
PART FIXE ASSAINISSEMENT/AN	33,00 €
TAXE COLLECTE ASSAINISSEMENT /M3	0,25 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'application de l'ensemble des tarifs proposés.**

## **11/ Loyer logement ancienne poste**

Madame le Maire expose que les travaux du logement de l'ancienne poste sont terminés.

Il convient de fixer le montant du loyer et la gestion des charges.

Il est proposé :

- Loyer hors charges : 580 €
- Fuel : à la charge du locataire qui effectuera ses propres commandes
- Electricité : à la charge du locataire qui prendra un contrat à son nom
- Eau : à la charge du locataire qui prendra un contrat à son nom

- Poubelles : à la charge du locataire qui prendra un contrat à son nom

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, avec 13 voix pour et 1 abstention (Pauline BRUZAT), le montant du loyer et la gestion des charges.**

## **II– AFFAIRES GENERALES**

### **12/Retrait délibération Rail Coop**

Mme le Maire expose que la préfecture considère la délibération 2021/16 concernant le soutien à Rail coop litigieuse et demande le retrait de celle-ci.

Madame le Maire informe cependant le conseil municipal que cette même délibération ne présente pas d'observation par la préfecture dans d'autres départements.

Madame le Maire propose que le point soit reporté en l'attente de réponses sur ce sujet.

**Le conseil municipal avec 13 voix pour et 1 voix contre (Monsieur Paul DEBET) décide de reporter ce point au prochain conseil municipal.**

### **13/RPQS 2020**

Mme le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (SISPEA).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

**Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :**

**ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020 tel que présenté.**

### **14/ Don pédalos et paddles**

Mme le maire expose que l'association L.A.C. Plaisance a fait don de 3 paddles et 4 pédalos enfants à la commune.

Le conseil municipal doit délibérer pour accepter le don et s'engager à la prise en charge de l'entretien et des assurances en responsabilité de ceux-ci.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**-Accepte le don de 3 paddles et de 4 pédalos enfants**

**-S'engage à la prise en charge de l'entretien et des assurances en responsabilité de ceux-ci.**

### **15/ Projet de convention de partenariat pour le site atelier musée de la terre Puycheny**

Suite à l'étude confiée au cabinet Maîtres du rêve pour établir des scénarii de développement et un meilleur positionnement du site envers les publics, le programme d'actions et de travaux suivant a été retenu :

..Phase de travaux 1 : La mise en valeur de l'espace Mazérolas par la réfection et une réorganisation des espaces intérieurs de la maison Célèrier. Cette phase est d'ores et déjà réalisée.

..Phase de travaux 2 : La réorganisation des espaces extérieurs (cheminement piéton sécurisé et signalétique) par la Communauté de Communes et la création d'un périmètre d'agglomération, accompagné d'aménagements sécurisés sur la voirie envisagés par la Commune ;

..Phase de travaux 3 :

- . La création d'un parcours de découverte (interprété et scénarisé) reliant les trois pôles (par la Lande) ;
- . La refonte de l'exposition permanente de l'espace Camille Aupeix, devenue « obsolète », par la création d'un parcours d'interprétation scénarisé intégré au parcours de découverte ;
- . Un audio-guidage scénarisé pour compléter le parcours d'interprétation.

Il est apparu nécessaire d'établir une convention afin de préciser le rôle et les engagements respectifs de chaque partie prenante (Communauté de Communes, Commune de Saint - Hilaire et Association des Amis des tuileries) pour mener à bien le programme global de valorisation du site de Puycheny.

Les modalités opérationnelles et les engagements réciproques sont ainsi précisés dans la convention.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Autorise le Maire à signer la Convention de Partenariat portant sur le projet de développement du site de l'atelier musée de la terre à Puycheny.**

### **16/ Projet éolien de Fromentaux**

Le développement du parc éolien de Fromentaux sur les communes de Nexon et La Meyze est actuellement en instruction en Préfecture de Haute-Vienne. Notre commune étant située dans le rayon de 6 kilomètres autour du projet, le conseil municipal sera amené à se prononcer prochainement dans le cadre de l'enquête publique.

### **17 /Groupement de commandes Etude Assainissement et Eau potable**

Lors de la Conférence des maires qui s'est tenue ce lundi 17 mai, il a été question de la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation de l'étude diagnostic des systèmes d'assainissement collectif et des ouvrages d'alimentation en eau potable sur le territoire de la Communauté de Communes.

Le projet de convention a été transmis à la Trésorerie pour recueillir leurs observations éventuelles.

Après lecture du projet de convention, il y a quelques corrections à apporter concernant notre commune. Celles-ci seront transmises au service concerné de la communauté de communes.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

-**Approuve** la constitution du groupement de commandes pour la réalisation de l'étude diagnostic des systèmes d'assainissement collectif et des ouvrages d'alimentation en eau potable sur le territoire de la Communauté de Communes, ainsi que ses modalités d'organisation, telles qu'elles sont définies dans la convention constitutive jointe en annexe ;

-**Accepte** la désignation de la Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus comme coordonnateur du groupement de commandes,

-**Autorise** le Maire à signer la convention mentionnée ci-dessus ;

-**Désigne** Madame Marie-José HÉGARAT et Monsieur Jean-Bernard DOGNON comme représentants de la commune au Comité de pilotage intercommunal qui sera mis en place dans le cadre de cette étude.

## **III – VIES DES COMMISSIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

•Vies des commissions

•Questions diverses

Commission culture : Véronique JEAN

Le « désherbage » de la bibliothèque sera effectué le 10 juin prochain, ainsi que celui du point lecture du camping. La décision a été prise après la rencontre des bénévoles de la bibliothèque qui ne souhaitaient

plus poursuivre ainsi (trop faible fréquentation du lieu) et plusieurs rendez-vous avec Marion Audoussat, responsable du réseau des médiathèques de la Communauté de communes. La bibliothèque ne disposait pas d'un fonds suffisamment attractif, ni d'un espace de convivialité ni de créneaux d'ouverture plus importants. Pour le moment, la décision a été prise de conserver un point lecture estival au camping, puis de remettre les livres à l'ancienne Poste pour l'hiver.

La commission Patrimoine et culture souhaite aussi mettre en place une ou deux boîtes à livres sur la commune. Ces boîtes seraient construites par M. Hégarat avec des matériaux de récupération.

La commission a aussi fait part de suggestions pour l'agenda culturel 2022 de la commission patrimoine et Culture de la Com'com. (cf CR de la dernière commission le 11 mai 2021)

Point sur la téléphonie mobile : Jean Bernard DOGNON

Après l'implantation et la mise en service d'un pylône mobile par Free l'année passée, nous avons relancé Orange afin d'assurer leur couverture sur notre commune et ainsi l'étendre aux 4 principaux opérateurs mobiles.

Deux scénarios avaient été alors retenus, l'implantation d'un nouveau relais indépendant Orange (avec des délais d'études et de réalisations relativement longs) ou une possible mutualisation d'installation sur un pylône d'opérateur déjà présent (celui de Free offrant la meilleure perspective de par son implantation sur un point haut assez central)

Depuis la confirmation de cette seconde option retenue nous étions en effet sans nouvelles des négociations entre les deux opérateurs et des prévisions de réalisations techniques.

Free nous a bien confirmé leur accord de principe de mutualisation d'équipements d'Orange sur leur pylône, nous précisant par ailleurs demeurer en attente du dossier technique (études de charge notamment) pour finaliser l'accord définitif et délivrer les autorisations de travaux d'implantations consécutifs.

Nous avons interpellé par deux fois en parallèle notre délégué régional d'Orange avec toujours le même retour, à savoir « études de réalisation en cours »

Face à cette inertie apparente (délais d'études à priori plutôt longs et sans échéance précise), nous avons sollicité de nouveaux interlocuteurs à des niveaux supérieurs d'Orange afin d'espérer débloquer notre dossier en souffrance depuis plusieurs mois maintenant et obtenir des échéances de réalisations effectives.

Nos quatre agents ont participé à la réparation des trottoirs du centre bourg pendant quatre semaines. Plusieurs bénévoles ont participé au chantier. Madame le Maire tient à remercier tous les intervenants pour leur engagement et pour les économies substantielles ainsi faites.

Conseil municipal des jeunes : Le scrutin a eu lieu le samedi 5 Juin. 12 enfants étaient candidats. Ils sont tous élus. Le 1<sup>er</sup> conseil aura lieu le 12 Juin 2021. Tous sont ravis et ont de nombreuses idées.

Etude de marché pour l'implantation d'une boucherie en cours à la chambre des métiers.

Toujours pas de candidat à la relance du salon de coiffure.

Signature de la convention NEO TERRA par le Président de Nouvelle Aquitaine, le Président du département à l'espace MAZEROLAS à Puycheny en présence du Président de la communauté de communes, du Président des Amis des Tuileries du Limousin. Ce dernier a imposé la présence de Madame le Maire qui n'a pas été invitée par les signataires...

Inauguration du vaisseau-chapiteau à Nexon hors respect des règles sanitaires.

RDV avec le Syndicat Energie Haute-Vienne pour étude d'un effacement de réseau et remplacement de certains éclairages gourmands en énergie.

Accueil d'un producteur de Fruits et légumes intéressé par la mise en route d'un distributeur sous la halle. Le projet devrait démarrer pendant l'été.

Pour la quatrième année le label « Pavillon bleu » est accordé au Lac Plaisance. Très bonne couverture médiatique.

Mise en place d'une application panneau Pocket pour informer les habitants de la commune. 3 matinées participatives sont programmées pour mettre les installations en route au Plan d'eau.

Visite de la maison de l'intercommunalité aménagée à Nexon. Investissement de la communauté de communes de 1 200 000 € sans salle de réunion pour réunir le conseil communautaire.